

## RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

**Arrondissement**

**juil-24**

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 2

### CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,50		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	341		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	20,05		< 25	°C
Chlore libre	0,05			mg/l
Chlore total	0,08			mg/l

*Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en janvier 2024 :*

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,03	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	18		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	17,46	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

### MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

## RÉSULTATS CONFORMES A LA LEGISLATION DES EAUX POTABLES

## RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

**Arrondissement**

**juil-24**

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 3

### CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	RÉFÉRENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,33		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	365		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	21,73		< 25	°C
Chlore libre	0,19			mg/l
Chlore total	0,24			mg/l

*Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en avril 2024 :*

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,197	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	10,79	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

### MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

## RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

## RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

**Arrondissement**

**juil-24**

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 9

### CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	RÉFÉRENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,44		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	371		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	20,04		< 25	°C
Chlore libre	0,15			mg/l
Chlore total	0,19			mg/l

*Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en juin 2024 :*

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,028	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	4,75	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

### MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Un paramètre (température) non-conforme à la référence de qualité sur un point d'usage dans une période de forte chaleur mais sans entraîner de risques pour la santé des consommateurs.  
(Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

**RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES EXCEPTÉ POUR LE  
PARAMÈTRE TEMPÉRATURE (MESURE CORRECTIVE DE SURCHLORATION DE L'EAU)**

## RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

**Arrondissement**

**juil-24**

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 4

### CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,12		< 2	NFU
pH	7,63		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	346		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	22,15		< 25	°C
Chlore libre	0,13			mg/l
Chlore total	0,15			mg/l

*Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en mai 2024 :*

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,044	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	5,28	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

### MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est <b>CONFORME</b> à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

## RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

## RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

**Arrondissement**

**juil-24**

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 5

### CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,11		< 2	NFU
pH	7,5		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	350		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	20,28		< 25	°C
Chlore libre	0,22			mg/l
Chlore total	0,25			mg/l

*Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en mars 2024 :*

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,016	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	16,59	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

### MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est <b>CONFORME</b> à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Trois paramètres (bactéries coliformes, escherichia coli et entérocoques) non-conformes respectivement à la référence et aux limites de qualités sur un point d'usage.

Une analyse de recontrôle a été réalisée sur ce même point, présentant une valeur conforme.

(Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

## RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

## RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

**Arrondissement**

6

**juil-24**

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 5

### CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,46		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	375		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	21,50		< 25	°C
Chlore libre	0,18			mg/l
Chlore total	0,20			mg/l

*Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en février 2024 :*

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,165	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	16		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	2	10		µg/l
Somme THM	5,94	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

### MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Un paramètre (température) non-conforme à la référence de qualité sur un point d'usage dans une période de forte chaleur mais sans entraîner de risques pour la santé des consommateurs.  
(Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

**RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES EXCEPTÉ POUR LE PARAMÈTRE TEMPÉRATURE (MESURE CORRECTIVE DE SURCHLORATION DE L'EAU)**

**RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION**
**Arrondissement**
**7**
**juil-24**

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 7

**CHIMIE**

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,49		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	372		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	23,03		< 25	°C
Chlore libre	0,26			mg/l
Chlore total	0,29			mg/l

*Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en mars 2024:*

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,021	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	17		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	8,46	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

**MICROBIOLOGIE**

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

 Un paramètre (température) non-conforme à la référence de qualité sur deux points d'usage dans une période de forte chaleur mais sans entraîner de risques pour la santé des consommateurs.  
(Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

**RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES EXCEPTÉ POUR LE  
PARAMÈTRE TEMPÉRATURE (MESURE CORRECTIVE DE SURCHLORATION DE L'EAU)**

**RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION**
**Arrondissement**
**8**
**juil-24**

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 9

**CHIMIE**

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,11		< 2	NFU
pH	7,49		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	373		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	21,49		< 25	°C
Chlore libre	0,10			mg/l
Chlore total	0,14			mg/l

*Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en juin 2024 :*

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,038	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	10,56	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

**MICROBIOLOGIE**

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Un paramètre (température) non-conforme à la référence de qualité sur deux points d'usage dans une période de forte chaleur mais sans entraîner de risques pour la santé des consommateurs.

Un paramètre (bactéries coliformes) non-conforme à la référence de qualité sur un point d'usage.

Une analyse de recontrôle a été réalisée sur ce même point, présentant une valeur conforme.

(Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

**RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES EXCEPTÉ POUR LE  
PARAMÈTRE TEMPÉRATURE (MESURE CORRECTIVE DE SURCHLORATION DE L'EAU)**



**RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION**
**Arrondissement**
**9**
**juil-24**

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 5

**CHIMIE**

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,36		< 2	NFU
pH	7,46		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	353		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	18,82		< 25	°C
Chlore libre	0,13			mg/l
Chlore total	0,15			mg/l

*Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en février 2024 :*

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,039	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	13,24	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

**MICROBIOLOGIE**

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

**RÉSULTATS CONFORMES A LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES**